

Règles et mesures d'hygiène

Toutes les personnes qui circulent dans le bâtiment scolaire doivent prendre connaissance et respecter ces règles et mesures d'hygiène.



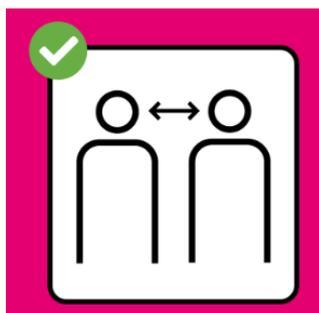
Toute personne qui n'est pas directement impliquée dans l'activité scolaire est priée d'éviter le périmètre de l'école, de ne pas se regrouper et de ne pas entrer dans le bâtiment scolaire. Les personnes externes ne se rendent à l'école que sur rendez-vous, que cela soit sur le temps scolaire ou extra-scolaire.

Eviter les contacts physiques avec ses camarades : se toucher, se pousser, se donner la main, prendre un-e ami-e dans ses bras, se porter, etc.



Lors de l'arrivée en classe, le matin et l'après-midi, au retour des récréations et en quittant l'école, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. Utiliser les serviettes à usage unique, puis les jeter à la poubelle. Pour l'ensemble des cours hors-classe (AC&M, appui, langues, soutien, éducation physique, etc.), se laver les mains avant et après le cours.

Après chaque période de cours, aérer la classe de manière suffisante.



Lors des déplacements et en classe, les élèves gardent une distance de 2 mètres avec leur-e enseignant-e, particulièrement au cycle 2 (5H à 8H).

Règles et mesures d'hygiène

Dans la mesure du possible, utiliser son matériel de classe. Eviter de toucher son visage avec les mains ou de mettre des objets dans sa bouche.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude. Jeter son mouchoir à la poubelle après utilisation et se laver les mains.

Ne pas partager de nourriture ou de boisson avec un-e camarade. Les jeux de contacts (le loup par exemple) et les sports collectifs (football, basketball) sont interdits.



A l'exception des portes principales du bâtiment scolaire, les portes de salles doivent rester ouvertes pour éviter tout contact avec les poignées. Si une porte doit être fermée, désinfecter la poignée au préalable et après réouverture, puis se laver les mains.



Une personne qui présente des symptômes reste à domicile et contacte par téléphone son médecin traitant dans l'attente de consignes. En cas de maladie, ne pas se rendre à l'école et prévenir l'enseignant-e.

